

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, expose le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2016.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal. Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le Conseil municipal débat sur le rapport d'orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le contexte général :

Après le léger rebond observé en 2013, la croissance de l'économie française a ralenti en 2014 : le produit intérieur brut (P.I.B.) progresse de + 0,2 % en euros constants, après + 0,7 % en 2013. Ce tassement s'explique en grande partie par la contribution négative du commerce extérieur.

En 2014, les recettes publiques ralentissent à nouveau. En effet, elles progressent seulement de + 1,9 % en valeur, après + 3,2 % en 2013. Elles restent cependant un peu plus dynamiques que le P.I.B. (+ 0,8 % en valeur) grâce à des mesures nouvelles (hausse des taux de T.V.A. et de cotisation vieillesse) et malgré la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (C.I.C.E.). Le rythme de croissance des dépenses publiques est proche de celui observé en 2013 (respectivement + 1,6 % et + 1,8 %).

Le déficit public au sens du traité de Maastricht, à 4 % du P.I.B., se réduit pour la 5^{ème} année consécutive, après sa forte dégradation de 2009. Cette évolution est surtout liée à la réduction du déficit des administrations publiques locales (- 4,5 Md€ en 2014 après - 8,5 Md€ en 2013), tandis que le déficit des administrations publiques centrales se creuse de 3,1 Md€. Les administrations publiques locales (A.P.U.L.) affichent donc toujours des niveaux de besoin de financement beaucoup plus faibles que les autres administrations.

La réduction du déficit des administrations publiques locales s'explique par la diminution de leurs dépenses (- 0,3 %). En particulier, les dépenses d'investissement diminuent fortement (- 9,6 %), après les hausses de 2012 et 2013. Les investissements des A.P.U.L. représentent 57,9 % de l'investissement des administrations publiques (A.P.U.) dans leur ensemble, proportion en baisse de 1,4 point en un an.

2015 : des impôts locaux légèrement plus dynamiques, une réduction des concours financiers de l'Etat et une nouvelle baisse de l'investissement

Après le ralentissement observé en 2014, la situation économique s'améliore légèrement en 2015, grâce à une reprise de la consommation des ménages et à un modeste redémarrage de l'investissement des entreprises. Les prix à la consommation augmenteraient de + 0,2 %, et le taux de chômage serait proche de 10,4 % d'ici fin 2015.

Les ressources des collectivités locales auront bénéficié en 2015 de la hausse des recettes de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (C.V.A.E.) (+ 4,4 % après - 2,5 %) et, dans le bloc communal, d'une légère augmentation des taux d'imposition pour les trois taxes ménages. L'année est cependant marquée par une nouvelle réduction des dotations de l'Etat. Par ailleurs, les dispositifs de péréquation horizontale sont montés en puissance.

Les dépenses de personnel ont progressé de façon moins dynamique en 2015. En effet, la hausse du taux de cotisation employeur à la C.N.R.A.C.L. est plus limitée qu'en 2014 et l'effet de la revalorisation des grilles des catégories C et B sera moins important. Par ailleurs, le gel du point d'indice de la fonction publique se poursuit depuis la 5^{ème} année consécutive et devrait être maintenu jusqu'en 2017.

L'épargne brute se réduit à nouveau. Les dépenses d'investissement diminuent, surtout pour le bloc communal, comme cela est observé habituellement lors des années post-électorales et, également, en raison du contexte actuel de restriction budgétaire.

Bloc communal : baisse de l'investissement

Les dépenses des communes sont notamment marquées par l'effet, en année pleine, de la généralisation des nouveaux rythmes scolaires. S'agissant des recettes, la contribution du secteur communal au redressement des finances publiques se monte à 2,1 Md€ en 2015.

La baisse d'une partie des ressources et les contraintes pesant sur les charges courantes entraînent en 2015 une nouvelle baisse de l'épargne brute dans le secteur communal qui, associée aux effets de cycle électoral, aboutit à une baisse des dépenses d'investissement.

Départements : des dépenses sociales toujours en hausse

Les dépenses de fonctionnement des départements progressent de façon plus modérée en 2015 ; ce ralentissement se retrouve à la fois dans les dépenses de personnel et dans les dépenses d'intervention. Malgré des impôts locaux plus dynamiques et une hausse des produits de Droits de Mutation à Titre Onéreux (D.M.T.O.), les recettes de fonctionnement augmentent peu, en raison notamment de la contribution des départements au redressement des finances publiques (1,1 Md€).

L'épargne brute diminue pour la quatrième année. Les dépenses d'investissement se contractent davantage. Enfin, la dette progresse de 1 Md€, soit une progression similaire à celle de 2013 et 2014.

Régions : un endettement toujours en augmentation

Les dépenses de fonctionnement des régions ralentissent en 2015. Leurs recettes diminuent à nouveau, en raison notamment d'une baisse de 451 M€ des dotations au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Malgré une contraction de leur épargne brute, les dépenses d'investissement se maintiennent au prix d'une nouvelle augmentation de l'endettement dont le taux progresse de 8 points, comme en 2014, et dépassent les 100 %.

Vers une nouvelle réforme de la D.G.F. du bloc communal

L'architecture actuelle de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.), principale dotation de l'Etat (36,6 milliards en 2015), résulte de la loi de finances pour 2004. Or, le paysage institutionnel et financier des collectivités territoriales a été largement modifié depuis ces 10 dernières années, mouvement accentué avec l'achèvement de la carte intercommunale et le vote de la loi NOTRe.

La baisse des ressources induite par la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques de l'Etat rend complexe le maintien du calcul actuel de la D.G.F. du bloc communal.

Ainsi, le contenu du projet de loi de finances (P.L.F.) pour 2016 impose une nouvelle baisse de 3,67 milliards d'euros des dotations de l'Etat qui viendra s'ajouter à celles de 2014 et 2015, et projette de rénover en profondeur l'architecture de la D.G.F. du bloc communal.

Cette dotation forfaitaire pour les communes serait composée :

- d'une dotation de base, correspondant à un montant forfaitaire unitaire par habitant de 75,72 euros attribué à toutes les communes, quelle que soit leur population ;
- d'une dotation de ruralité, basée sur la densité démographique, dotation qui sera réservée aux communes dont la densité en population est inférieure à 75 % de la moyenne nationale. Cette dotation de 20 € par habitant serait calculée en fonction de la population et de la densité moyenne nationale rapportée à celle de la commune ;
- d'une dotation de "centralité", qui serait partagée entre les communes membres et les E.P.C.I. Cette dotation sera destinée à compenser les charges qui résultent pour les communes centre de l'utilisation des équipements par les communes voisines. Elle sera calculée à l'échelle de l'ensemble intercommunal et pourra varier entre 15 et 45 euros en fonction de la population du territoire.

Aucune simulation ne permet d'évaluer l'incidence de cette nouvelle réforme sur le montant de la D.G.F. 2016. A ce jour, le gouvernement entend maintenir le vote de cette réforme tout en reportant sa mise en œuvre en 2017.

Il est rappelé que la D.G.F. perçue par la commune de Landivisiau est inférieure à la D.G.F. moyenne pour les communes de même strate. Ainsi, en 2014, le montant de la D.G.F. s'est élevé à 188 € par habitant à Landivisiau contre 196 € en moyenne pour les communes de même strate.

Concernant les dotations de péréquation, la dotation nationale de péréquation (D.N.P.) devrait être supprimée et son montant redistribué au profit de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion nationale (D.S.U.) et de la dotation de solidarité rurale (D.S.R.). Le nombre des communes éligibles à ces deux dotations sera par ailleurs revu à la baisse pour recentrer les crédits sur les communes les plus fragiles.

L'environnement socioéconomique de la commune

La population légale établie par l'I.N.S.E.E. se stabilise en 2014 à 9 528 habitants, (+ 0.1%). Entre 2006 et 2011, la progression a été de + 5,1% contre + 2,4 % sur l'ensemble du Pays de Morlaix et + 1,9 % sur le département du Finistère.

La population landivisienne représente toujours près de 30 % du total de la population de la Communauté des Communes établie à plus de 32 430 habitants.

Au plan économique, notre territoire reste dynamique et toujours en phase de développement.

Les exercices précédents

Les dépenses réelles de fonctionnement se réduisent légèrement par rapport à 2013, tandis que les recettes réelles se stabilisent.

L'évolution des recettes de fonctionnement

Au même titre que les années précédentes, les recettes réelles de fonctionnement sont composées à plus de 85 % des impôts, taxes, dotations et subventions.

En 2014, les produits de la fiscalité ont représenté 67 % du total des recettes réelles de fonctionnement et les dotations et subventions reçues 23 %.

Au cours des 6 dernières années, le total des recettes de fonctionnement a progressé en moyenne de 1,9 % par an. Le taux d'évolution des produits de la fiscalité a été de 1,8 % en moyenne sous l'effet de l'élargissement des bases et de la revalorisation des valeurs locatives votées annuellement par le parlement.

Répartition des principaux impôts et taxes

Depuis 2001, le montant des attributions de compensation reversées par la C.C.P.L. a diminué de 9,3 % sous l'effet des transferts de charges pour se stabiliser à 2 609 976 € à partir 2011.

Répartition des principales dotations et participations

Après une baisse régulière et constante des principales dotations et participations amorcée en 2010, celle-ci s'accroît nettement en 2014 (- 92 255 €, soit - 6.48% par rapport à 2013), alors même que, sur la même période 2010-2014, l'inflation moyenne cumulée s'est établie autour de 7,2 %.

L'évolution des dépenses de fonctionnement

Au cours des derniers exercices, les principaux postes de dépenses de fonctionnement (charges générales et rémunération du personnel) ont mécaniquement augmenté en raison du développement des services rendus à la population : vie associative, politique culturelle, action sociale, Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)...

Les orientations prises dès 2008 - début de la crise financière - pour accentuer les efforts de gestion ont été maintenues en 2014 :

- les charges générales ont représenté 25 % des dépenses de l'année, soit deux points de moins qu'en 2013 (- 366 770.10 €). Bien que l'imputation des dépenses de fonctionnement de la salle Le Vallon ait été réalisée sur un budget annexe pour un montant de 174 225 €, les efforts se sont concrétisés par une baisse des dépenses de - 192 552 € hors budget annexe ;
- les charges de gestion ont augmenté du fait de la prise en charge par le budget principal, du déficit des budgets annexes de la zone du Vern (50 000 €) et du Vallon (155 400 €) ;
- sans recours à l'emprunt pour la 5^{ème} année consécutive, les charges financières représentent 7 % des dépenses de fonctionnement (- 49 220 € par rapport à 2013) ;
- les frais de personnel (54 %) sont contenus avec une évolution limitée à + 2.93 % par rapport à 2013 contre 4 % au niveau national, évolution liée au Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.), à la hausse de cotisations retraite, aux dépenses supplémentaires engagées pour le recensement de la population, l'organisation des élections municipales et européennes et la mise en œuvre des T.A.P.

Le personnel communal

Au 31 décembre 2014, le tableau des emplois permanents de la collectivité compte 137 postes ouverts pour 132 postes pourvus. Outre ces effectifs, la collectivité est amenée à recruter pour pourvoir aux remplacements des agents placés en arrêt de travail ou en congé de maladie ainsi que pour faire face aux surcroûts temporaires d'activités. Au 31 décembre 2014, le nombre d'agents en Equivalent Temps Plein (E.T.P.) était de 129.68.

Les subventions et participations

Depuis 2005, le versement des différentes subventions et participations intègre le forfait communal dû aux écoles sous contrat d'association.

Dans le cadre du vote du projet sportif, les critères d'attribution des subventions accordées aux associations sportives ont été redéfinis tout en maintenant le même niveau de crédits que les années précédentes. Malgré la baisse des concours de l'Etat, la collectivité a choisi de maintenir à l'identique son niveau d'engagement en faveur du secteur associatif.

L'évolution des dépenses relatives au fonctionnement des écoles sous contrat d'association (+ 8,2 % entre 2010 et 2014) s'explique par l'évolution des deux paramètres servant au calcul du forfait communal, à savoir le coût d'un élève dans les écoles publiques de la commune et le nombre d'enfants landivisiens scolarisés dans les établissements privés sous contrat.

Pour l'ensemble des charges de fonctionnement, le poids des dépenses par habitant reste en deçà des moyennes constatées pour les communes de même strate.

L'évolution de l'investissement

Monsieur Louis SALIOU présente le cycle des dépenses inscrites en section d'investissement au cours des 7 dernières années.

Durant la période 2000 à 2014, les efforts de gestion ont permis de couvrir les dépenses d'investissement avec un niveau d'autofinancement de 72 %. Cette stratégie, associée à la politique de désendettement de la commune, a permis de financer la totalité de la construction de l'espace Diderot ainsi que ses voies et réseaux sans appeler l'emprunt initialement prévu.

Le recours à l'emprunt

Monsieur SALIOU expose les caractéristiques globales de la dette au 30 octobre 2015.

Selon la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales, le risque de la dette de la commune est particulièrement bien maîtrisé et réparti entre différents prêteurs.

Le tableau du profil d'extinction de la dette est présenté.

La capacité d'autofinancement

Dans un contexte de tension économique et de baisse très importante des dotations et des subventions, la capacité d'autofinancement (C.A.F.) de la collectivité a été maintenue. Fin 2014, la C.A.F. nette était de 1 091 171 € et, comme les années précédentes, était presque deux fois supérieure aux communes de même strate.

Ainsi, l'excédent brut de gestion représentant l'épargne disponible après les opérations courante de fonctionnement, s'établit à 299 € par habitant à Landivisiau contre 189 € pour les communes de même strate, soit un écart supérieur de 58 %.

Le projet de budget 2016

Les recettes de fonctionnement et d'investissement

Comme indiqué lors de la présentation de l'étude rétrospective et prospective du budget communal, les recettes de l'année 2016 seront de nouveau impactées par l'augmentation de la contribution communale au redressement des finances publiques de l'Etat.

Cette nouvelle donne financière, associée aux conditions de mise en œuvre des transferts de compétence à l'échelon intercommunal et à de nombreuses incertitudes quant aux impacts réels de la réforme de la D.G.F., devra conduire la collectivité à renforcer toutes les mesures de prudence et de précaution qui seront à maintenir durant toute la mandature en cours.

Le montant de la D.G.F. - dont la réforme ne devrait finalement entrer en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2017 - sera provisoirement ajusté sur la base de l'étude du cabinet conseil KPMG.

S'agissant des produits de la fiscalité - avec la revalorisation des bases fiscales fixée à 1 % dans le P.L.F. 2016 -, la prospective établie par le cabinet KPMG sera également reprise comme point de référence pour le projet de budget 2016.

La suppression de l'avantage fiscal constitué par un abattement général facultatif calculé sur la base de 15 % du montant de la valeur locative moyenne de la commune sera prise en compte sur l'exercice 2016, la décision du Conseil municipal en date du 30 avril 2015 ne prenant effet qu'à compter du 1^{er} janvier prochain.

Ainsi, sans augmentation des taux de fiscalité, les 300 000 € de produits supplémentaires attendus permettront de faire face, pour partie, à la baisse de la D.G.F. et aux coûts de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

A cet égard, le projet de budget prendra en compte les 60 000 € attendus dans le cadre du fonds d'amorçage transformé en fonds de soutien. Il est à noter que la version 2015 de l'enquête « *sur la mise en œuvre des nouveaux temps périscolaires et ses impacts financiers pour les communes* » réalisée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, en collaboration avec l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité pointe 4 principaux constats :

- la grande majorité des communes (93 %) ont mis en place un accueil durant les trois heures dégagees par la réforme. Dans moins de la moitié d'entre elles, cet accueil s'organise dans le cadre d'un Accueil Collectif de Mineur (A.C.M.) comme dans notre commune. Près de la moitié des collectivités a privilégié d'autres modes d'accueil : garderie, ateliers périscolaires, goûter éducatif, soutien scolaire. Les contraintes financières ou liées à la réglementation des A.C.M. ont été dissuasives (manque de qualifications de leurs animateurs, difficultés à appliquer le taux d'encadrement ou garantir la durée journalière d'accueil minimale) ;
- l'organisation de ces trois heures reste, en majorité, ventilée sur 4 jours dans la semaine, et en fin de journée plutôt que le midi. Mais elles ne sont plus que 5 communes au lieu de 7 sur 10 à avoir fait ce choix. Les communes ayant appliqué la réforme en 2014, ont plus nettement choisi de répartir les T.A.P. sur un à trois jours avec, en retour, une meilleure fréquentation. On observe la même évolution concernant la gratuité qui, si elle reste majoritaire, recule de 76 % à 66 %.

A Landivisiau, il vous sera proposé de reconduire le principe de la gratuité pour l'année 2016 ;

- les communes déclarent un coût annuel moyen brut par enfant inscrit aux T.A.P. de 223 euros pour l'année scolaire 2014/2015. Dans tous les cas, les coûts liés à la réforme des rythmes scolaires ne sont pas couverts par le fonds de soutien de l'Etat qui est de 50 euros par enfant, ni par l'aide spécifique versée par les C.A.F. qui ne couvre en moyenne que 22 % du coût réel des activités ;
- toutes les communes ou presque ont rencontré des difficultés de différentes natures : pour le financement (71 %), la disponibilité des locaux (53 %), le recrutement (53 %) et la formation des animateurs (45 %).

Dans un contexte de baisse drastique des dotations, l'A.M.F. indique qu'elle « entend réitérer sa demande de réévaluation du montant du fonds de soutien de 400 millions d'euros à la hauteur du coût de mise en œuvre de la réforme pour les communes et leurs groupements, estimé, dans plusieurs rapports et études, à plus de 1 milliard d'euros ».

En dernier lieu :

- les produits liés aux participations de la C.A.F. nécessiteront des ajustements car un certain nombre de critères ont encore évolués en défaveur de la commune. A titre d'exemple, la ville a choisi de mettre en place une tarification des coûts de la garderie périscolaire au ¼ heure. Le fait d'avoir mis en œuvre cette mesure devrait se traduire par une baisse de subvention C.A.F. d'environ 15 000 € ;
- les subventions ayant fait l'objet d'une décision attributive mais dont le produit n'a pas été encaissé feront l'objet d'un report pour un montant de 160 000 €.

En section d'investissement, il conviendra d'adosser le projet de budget sur l'étude prospective réalisée pour la mandature 2014/2020. Pour mémoire, le scénario retenu repose sur les hypothèses suivantes :

- une C.A.F. majorée par les nouvelles recettes fiscales mais dont l'érosion se poursuit sur la période. L'évolution des recettes restera inférieure à la croissance de charges (+ 0,2% / an contre + 2,6% / an en moyenne entre 2014 et 2020) ;
- une C.A.F. nette qui se maintient positive ;
- un effort d'équipement de 985 K€ nets par an des subventions à partir de 2016 qui supposerait un recours à 2 M€ d'emprunts entre 2015 et 2020 ;
- une capacité de désendettement restant sous le seuil de prudence de 7 ans en s'établissant en 2020 à 6.4 années.

Il sera donc proposé de reporter en 2016 le niveau d'emprunt prévu en 2015 car, grâce à une gestion maîtrisée de la trésorerie ainsi qu'au 230 000 € d'avance du F.C.T.V.A. sollicités et obtenus, les emprunts inscrits en section d'investissement n'ont pas été appelés.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement

Le cadre de la préparation budgétaire sera construit, d'une part, à partir des éléments connus à la clôture de l'exercice et, d'autre part, à partir de la prospective budgétaire précitée. Pour mémoire, **Monsieur SALIOU** rappelle les hypothèses de travail retenues en recettes et en dépenses.

Ces hypothèses seront bien sûr corrigées et ajustées en fonction des évolutions réelles constatées tant en recettes qu'en dépenses. Le choix sera fait de conforter le fonctionnement des services communaux qui, dans tous les domaines d'activité, apportent aujourd'hui un service dont la qualité est régulièrement et unanimement soulignée. En particulier, l'hypothèse de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux encouragée par le gouvernement ne sera volontairement pas retenue, même si certains départs pourront donner lieu à des redéploiements entre service comme les années précédentes (3 départs à la retraite sont prévus au cours de l'année 2016).

Cet engagement se traduira également par la poursuite d'un plan de valorisation des compétences, d'adaptation des postes de travail et de formation adapté aux exigences de qualité attendue.

A titre d'exemple, le service de restauration scolaire sert plus de 45 000 repas par an (temps scolaire et périscolaire) sur les sites Arvor et Denis Diderot. Ce service public est assuré par une équipe

d'agents chargés de l'élaboration des menus, de la confection des repas, du service en réfectoire et de l'encaissement des recettes.

A l'occasion de l'élaboration du plan de formation 2016, il conviendra de prévoir :

- la mise à jour du plan de maîtrise sanitaire pour la cantine Arvor accompagnée par un bureau d'études spécialisées. En 2015, la priorité a été donnée à la mise en œuvre de ce plan obligatoire au service de restauration du groupe Denis Diderot (coût estimé à 5 000 €) ;
- des actions de formations portant sur le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, sur la mise en œuvre de la méthode H.A.C.C.P., des contrôles de qualité... ;
- des actions de formation permettant de contrôler les volumes de déchets produits et répondre ainsi au décret du 12 juillet 2011.

Par ailleurs, compte tenu de l'augmentation constante des coûts des denrées alimentaires pour ce service (en moyenne 85 000 € / an), la possibilité de procéder à un marché alloti sous forme de bons de commandes sera étudiée en 2016. Au-delà de la maîtrise du coût, cette procédure pourra intégrer la fourniture en circuits courts. Enfin, dans le cadre d'un travail à mener en coopération avec les services du Trésor Public, une étude sur l'évolution des modalités de facturation et de paiement de ce service sera menée.

D'une manière générale, les charges de personnels seront impactées par l'évolution du G.V.T. normé à + 0,80 % et par les mesures que le Gouvernement a décidé d'appliquer dans le cadre de l'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires (avec notamment la transformation d'une partie des primes en points d'indice pour les agents de la catégorie B en 2016 et à partir de 2017 pour les agents des catégories A et C). La poursuite de l'augmentation des charges dues au titre des cotisations retraites sera également prise en compte.

S'agissant des dépenses d'investissement, l'enveloppe annuelle susceptible d'être affectée aux programmes de renouvellement et d'entretien du patrimoine bâti, des voies et réseaux et des matériels s'établit à hauteur d'un million avant affectation du résultat excédentaire qui sera déterminé lors du vote du compte administratif.

Pour le budget 2016, les principales orientations proposées seront les suivantes :

- Acquisition foncière : enveloppe globale de 30 000 €
Il s'agit d'achever le plan de maîtrise foncière dans le prolongement du groupe scolaire Denis Diderot afin de garantir toute possibilité d'extension de cet équipement.
- Etudes : enveloppe globale de 50 000 €
Le retro planning relatif aux travaux préparatoires à la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sera à respecter pour une finalisation fin 2016, début 2017.
- Patrimoine bâti (hors solde du décompte général et définitif - D.G.D. - de l'espace Denis Diderot) : enveloppe globale de 170 000 €.

Il est proposé de poursuivre le programme du renforcement de l'isolation thermique des bâtiments communaux avec l'engagement de la rénovation de la Maison des Loisirs et de la Culture (M.L.C.) : étude thermique, changement des huisseries et installation d'une chaudière à gaz.

Des travaux de restauration de la chapelle Sainte Anne, classée monument historique, seront également à engager : renouvellement des protections des vitraux par des grilles en laiton, pose d'une porte d'entrée en chêne massif, changement des moutons, brides et balancier de la cloche, jointoiement des murs au niveau du dôme.

Enfin, le programme de mise en accessibilité des E.R.P. sera poursuivi après approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui devrait être finalisé au cours du premier semestre 2016.

- Voies et réseaux : enveloppe globale de 450 000 €

Le projet de budget 2016 s'inscrit dans la continuité du budget 2015 avec la poursuite du programme de voirie, l'engagement de la réhabilitation de la place Jeanne d'Arc, une nouvelle tranche de renouvellement des linéaires de réseaux d'eau potable et le plan d'enfouissement des réseaux prévu dans le cadre de la construction de nouveaux logements sociaux rue Douaumont.

- Matériels : enveloppe globale de 300 000 €

Il sera proposé de répondre à l'attente exprimée par les enseignants des deux groupes scolaires qui ne souhaitent plus utiliser les salles informatique mises à leur disposition en procédant à l'acquisition de nouveaux équipements informatiques et numériques. Ce programme inclura les travaux de câblage pour la mise en réseau des classes concernées.

Cette enveloppe permettra également l'acquisition d'une structure de jeux extérieurs pour l'école maternelle Diderot et le centre de loisirs, le renouvellement d'une partie des éclairages de Noël ainsi que l'acquisition d'une nouvelle balayeuse.

Monsieur Emile TURLAN souhaite connaître le nombre d'emplois créés en 2015 sur le territoire.

Monsieur Louis SALIOU précise que les chiffres annoncés proviennent de l'INSEE. Des entreprises dynamiques se sont installées sur la commune et notamment en zone du Vern. Les chiffres sont actualisés tous les ans.

Monsieur Louis SALIOU espère que les prochaines données montreront la création d'emplois sur la Ville.

Monsieur Jean-René KERRIEN ajoute que l'argent public mérite d'être bien utilisé. Il rappelle que le salon des Maires, annulé suite aux attentats, proposait des conférences sur le sujet et notamment une intitulée « *Comment faire vivre les politiques culturelles avec moins de moyens ?* ». « *Il y a des arbitrages à faire. Il faut réfléchir à une politique culturelle moins coûteuse* ». Il ajoute que des marges de manœuvre existent pour baisser les charges générales.

Monsieur KERRIEN rappelle que Madame GUITTET a transmis une simulation de calcul de la D.G.F. et que celle-ci était favorable à la commune.

Monsieur KERRIEN déplore que l'école Denis Diderot ne soit pas câblée.

Monsieur Louis SALIOU précise que le groupe scolaire Diderot est entièrement câblé contrairement au groupe scolaire Arvor. La ville a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre sur ce point. Le but est de permettre aux enseignants de se connecter en classe.

Monsieur Louis POULIQUEN estime que la liste de travaux de voirie relève du bricolage. Un programme pluriannuel est nécessaire afin d'éviter les désordres rencontrés fréquemment.

Monsieur Louis SALIOU : « *450 000 € de travaux de voirie. Ce n'est pas du bricolage. Le plan pluriannuel est en cours d'élaboration avec les services. Aujourd'hui, la ville effectue des travaux de voirie de grande envergure* ».

Madame Marguerite BLEAS rappelle que la COP 21 se tient actuellement à Paris et qu'il est essentiel de trouver un accord entre pays. Les citoyens doivent prendre des engagements. Elle rappelle que le système bancaire doit jouer son rôle correctement afin de diminuer l'austérité. « *La zone euro est le maillon faible de la société* ». Elle souhaite que les énergies renouvelables soient intégrées aux différents projets. Elle constate une frilosité des entreprises en matière de recrutement du personnel.

Madame Marguerite BLEAS rappelle que l'Etat doit concilier solidarité, économie et développement durable. La Dotation Globale de Fonctionnement doit être réformée. *« Une gestion plus sérieuse et plus innovante sera nécessaire pour la commune »*. Elle précise qu'à Landivisiau, la D.G.F. baisse de 196 000 € en 2016 et que l'inflation de 2015 serait de + 0.2 % donc faible. Le niveau de la dette semble plus raisonnable mais malgré tout trop important. *« Vous reportez des investissements nécessaires »*. Le taux des impôts est maintenu depuis 2003 mais le Conseil municipal a voté la suppression de l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation. En 2014, les dépenses de fonctionnement baissent et les recettes se stabilisent. Elle regrette que les quotients familiaux ne soient pas mis en œuvre pour les familles. Le Plan Local d'Urbanisme est toujours en cours d'élaboration et n'est pas adopté à ce jour. Pour la réforme des rythmes scolaires, elle rappelle que l'Etat maintient le fonds de soutien et ajoute l'aide apportée par la C.A.F. La ville a embauché des jeunes en contrats aidés. Il est nécessaire de mettre en place un plan de formation adéquat et concerté. *« La commune investit dans des équipements sans aucune réflexion, sans développement durable et sans mutualisation »*. Dorénavant, *« le budget est basé sur l'étude K.P.M.G. »*. *« Nous craignons que la réhabilitation de la maison des loisirs se résume à mettre une rustine »*. Qu'en est-il de la rénovation énergétique des bâtiments ? Concernant l'intercommunalité, Landivisiau doit impulser dans ce domaine et travailler avec les communes du territoire. *« Un défi s'offre à nous »*.

Monsieur Emile TURLAN souhaite revenir sur l'aspect de la dette. Il précise que celle-ci n'est pas malsaine en soi même si la durée d'extinction peut paraître considérable. La dette doit être analysée en lien avec les investissements à réaliser. *« Quand on décide de financer par emprunts certains investissements, il est nécessaire d'avoir un plan pluriannuel pour avoir une visibilité. L'Etat diminue les dotations, en parallèle, la fiscalité augmente et donc le citoyen paye »*.

Monsieur Louis SALIOU précise que Landivisiau a reporté un emprunt prévu initialement en 2015. Lors du vote du budget, les besoins seront définis précisément.

Monsieur Emile TURLAN souhaite évoquer les rythmes scolaires et précise que l'Etat se doit de rembourser le surcoût des T.A.P. *« Il faut engager une bataille »*. Il ajoute que *« les banques doivent baisser leurs taux d'emprunts. Le budget ne se résume pas à de l'arithmétique. Ce sont des choix et des décisions à prendre »*.

Madame le Maire clos le débat.

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette donnant lieu à un débat au Conseil municipal, dans les communes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que la présentation de ce rapport doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif,

VU le rapport présenté par Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

VU les interventions des différentes listes composant l'assemblée,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2016.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 4 décembre 2015

Le Maire,
Laurence CLAISSE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le... 28/12/2015

Et de la publication, le... 11/12/2015

Fait à Landivisiau, le... 28/12/2015.

Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

